AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2699
FR0000120172-FS0804

23 décembre 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 décembre 2014, le concert composé de la société par actions simplifiée CRFP 13 et de la société en nom collectif CRFP 16[1] (Route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 décembre 2014, par suite de cessions d'actions CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT hors marché[2], les seuils de 95%, 90% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT et détenir 1 541 412 actions CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT représentant 1 599 963 droits de vote, soit 58,03% du capital et 58,91% des droits de vote de cette société[3].

À cette occasion :

- la société CRFP 16 a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT et ne plus détenir aucune action de cette société ;

- la société CRFP 13 a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 90% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT et détenir 1 541 412 actions CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT représentant 1 599 963 droits de vote, soit 58,03% du capital et 58,91% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sociétés contrôlées par la société Carrefour.
[2] Cf. notamment communiqué société du 19 décembre 2014.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 656 418 actions représentant 2 715 753 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, à ce jour.